

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR03-2026 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2025-3120 pour la propriété située au 263, rue Denison Est, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 19 janvier 2026, a adopté le premier projet de résolution numéro PPR03-2026 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2025-3120 pour la propriété située au 263, rue Denison Est, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone commerciale portant le numéro HM18C (secteur au nord de la rue Denison Est, à l'ouest de la rue de l'Iris et au sud du lac Boivin), la délivrance d'un permis de construction portant le numéro de demande 2025-3120 afin :
  - de permettre la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'un bâtiment résidentiel composé de 6 logements sur 3 étages, sur la propriété du 263, rue Denison Est, étant le lot numéro 1 143 203 du cadastre du Québec;
  - de permettre l'usage d'habitation multifamiliale de six (6) logements sur la propriété;
  - d'autoriser des bâtiments de trois (3) étages;
  - de permettre que la hauteur maximale du bâtiment principal soit de 11,2 mètres;
  - de permettre que la marge latérale soit de deux (2) mètres;
  - de permettre que l'aire de stationnement totalise 37,6 % de la surface de la cour avant;
  - de permettre que le nombre de cases de stationnement soit de six (6) cases de stationnement;
  - de permettre un (1) seul arbre à côté de l'entrée charretière; et
  - de permettre que la superficie du lot soit de 812 mètres carrés.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 18 février 2026, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.
6. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/avis-publics](http://www.granby.ca/fr/avis-publics), sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 23 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 23 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland